



Communiqué de presse

Berne, le 21 décembre 2016

La Confédération, les cantons, les villes et les communes poursuivent la collaboration tripartite et y associent les espaces ruraux

Réunis dans le cadre de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA), la Confédération, les cantons, les villes et les communes poursuivront leur collaboration en y associant les espaces ruraux. La CTA devient la Conférence tripartite (CT), sur décision du Conseil fédéral, de la Conférence des gouvernements cantonaux, de l'Union des villes suisses et de l'Association des communes suisses, afin de prendre en compte l'étroite imbrication entre espaces urbains et espaces ruraux.

La Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) a été créée en 2001 par le Conseil fédéral, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des communes suisses (ACS). Plate-forme de la politique commune des agglomérations, la CTA a permis d'améliorer la collaboration verticale et de faciliter les échanges, dans un cadre pragmatique, sur des sujets et des questions qui n'auraient pas pu être abordés ailleurs.

La collaboration tripartite, un bilan positif

Deux rapports CTA sur la collaboration verticale et la collaboration horizontale dans les agglomérations ont permis d'esquisser des solutions concrètes d'aménagement des structures et de dynamiser le débat. Renforcer la compétitivité et améliorer la qualité de vie dans les agglomérations exige des stratégies globales. Approuvée par la CTA en 2013, la « Stratégie tripartite pour une politique suisse des agglomérations » constitue aujourd'hui le cadre de décision des trois échelons institutionnels.

La CTA s'est aussi penchée sur les défis soulevés par les agglomérations dans plusieurs secteurs politiques. C'est ainsi que la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont convenu d'une stratégie commune d'intégration des étrangers pour renforcer la législation et développer l'encouragement de l'intégration.

Intégration des espaces ruraux

Les enjeux auxquels sont confrontés tant les espaces urbains que les espaces ruraux et les espaces périurbains ne cessent de se multiplier. La CT a pour mission de relever ce défi : elle reprendra les sujets à incidence spatiale qui intéressent les trois échelons institutionnels et contribuera aussi au développement d'une politique commune des agglomérations, des espaces ruraux et des régions de montagne. Elle entend ainsi apporter sa contribution au développement cohérent du territoire suisse.

Les lignes forces du programme de travail 2017-2021

En décidant de poursuivre la collaboration tripartite dans le cadre de la CT, les membres ont validé un programme de travail 2017-2021, dont l'un des objectifs sera d'assurer un développement cohérent du territoire dans les structures régionales globales ville-campagne. Ce projet a pour objectif d'analyser et de concrétiser les actions visant une politique de développement complémentaire des agglomérations et des espaces ruraux. Il s'agira par ailleurs d'identifier les solutions institutionnelles disponibles pour les structures de collaboration globales ville-campagne. Le programme de travail portera aussi sur l'instauration d'un dialogue politique consacré à la densification, sur le financement et la compensation des avantages et des charges, et sur la politique des étrangers et la politique d'intégration.

Une nouvelle présidente à la CT

La CTA est présidée depuis 2009 par Guy Morin, président du gouvernement de Bâle-Ville. La mise en place de la CT s'accompagne de la nomination d'un nouveau président, en fonction à compter de janvier 2017 : il s'agit de Laurent Favre, conseiller d'État neuchâtelois, chef du Département du développement territorial et de l'environnement.

Renseignements

Stephan Scheidegger, directeur suppléant de l'Office fédéral du développement territorial
ARE, 058 464 25 97

Sandra Maissen, secrétaire générale de la Conférence des gouvernements cantonaux, 031
320 30 00

Renate Amstutz, directrice de l'Union des Villes suisses (UVS), 031 356 32 32

Reto Lindegger, directeur de l'Association des communes suisses (ACS), 031 380 70 00